

Assemblée des délégués du SEDE

Procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2019
Salle du Conseil de Ville, Delémont, 19.30 heures

Présences : Mmes et MM. les délégués (11 au total)

Excusés : Mme Murielle Macchi-Berdat (Delémont), M. Philippe Seuret (comité, Châtillon) ; Roland Girard (représentant ENV)

Absents : Courchapoix, Val Terbi, Mervelier

Présidente : Mme la vice-présidente, Nicole Hanser (Soyhières)

Auteur du PV : Janique Horisberger

Ordre du jour :

1. Ouverture, salutations
2. Procès-verbal de l'Assemblée du 4 avril 2019
3. Communications
4. Micropolluants :
 - a. Adjudication de travaux sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales :
 - i. Gros œuvres
 - ii. Génie civil et terrassement
 - iii. Electricité
 - iv. Process
 - b. information, suite du projet
5. Divers

Fin de séance : 20.20 heures

Scrutateur : Francis Meyrat, Rossemaison

Annexe : --

Décisions prises lors de la séance :

- p.1 pv accepté à l'unanimité
 - p.4 adjudications : Toutes les propositions du comité d'évaluation ont été approuvées à l'unanimité des délégués.
-

1. Ouverture / salutations

La vice-présidente Nicole Hanser, ouvre l'assemblée et salue tous les membres présents et plus particulièrement MM Urfer Daniel, Marc Sollberger, MM les vérificateurs des comptes, M. Zuber, membre du Comité, M. le représentant de la presse et Mme Jocelyne Daneluzzi, nouvelle caissière au SEDE. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2019

Le PV est accepté à l'unanimité, remerciements à son auteure, Janique Horisberger.

3. Communications

La parole est donnée à Gabriel Friche, président du Comité.

- Votation du crédit de l'usine des micropolluants : Toutes les communes ont acceptées le crédit, manque encore Mervelier qui votera le 10 juillet lors d'une assemblée extraordinaire.
- Résultat relevé de ENV à la step : bon résultat et ecp mesuré à 55-60%. Le personnel de la step est remercié pour son bon travail.
- MCH2, dossier à bout touchant. Marlène Fridez a fait un précieux travail et est remerciée.
- Protection contre les crues : attente résultat bureau ingénieurs étude hydraulique + rapport préalable de l'ENV, suit son cours.

4. Micropolluants :

Gabriel Friche indique que les adjudications seront approuvées ce soir **sous réserve de l'octroi des subventions (fin octobre) et du permis de construire.**

La parole est donnée à Marc Sollberger, représentant du bureau AF Toscano SA.

Décisions prises ce soir sont soumises **à embargo jusqu'au 28 juin 2019.**

Adjudications :

I. Gros œuvres

Appel d'offre sur procédure ouverte (4 offres reçues) ; toutes les offres sont recevables ; comité d'évaluation sur 3 critères (prix ; avantage ; programme travaux)

Proposition du comité d'évaluation : Germain Comte SA

Vote : oui à l'unanimité

II. Génie civil et terrassement

Viabilisation, terrassement, excavation, consolidation de fouille / procédure ouverte (8 offres reçues + 1 consortium avec variante acceptée ; toutes les offres sont recevables ; 3 critères (prix ; avantage ; programme travaux)

Questions :

Gabriel Chappuis, (Develier) : Quel moyen pour assurer la qualité ? : Marc Sollberger lui répond que le plan qualité est suivi et est contrôlé par le comité d'évaluation.

Francis Meyrat, (Rossemaison) : Quelle entreprise est arrivée en 2^{ème} place ? : Germain Comte SA, avec beaucoup de différence (env. CHF 80'000.- ; devis estimatif CHF 1'605'600 ht)

Proposition du comité d'évaluation : Colas Suisse SA

Vote : oui à l'unanimité

III. Electricité

Parole est transmise à M. Daniel Urfer du bureau RWB Jura SA.

Procédure sur invitation : 3 entreprises invitées / critère principal : le prix

Proposition du comité d'évaluation : Adoubs SA (siège à Porrentruy et succursale à Delémont)

Vote : oui à l'unanimité

IV. Process

Appel d'offre gré à gré ; une seule entreprise est concernée par ce point car elle est seule à pouvoir s'occuper du process (Brevet micrograin charbon actif), à savoir : entreprise Stereau ; avec critère d'exception.

Question :

Francis Meyrat, (Rossemaison) : Y a-t'il des rabais sur les offres ? M. Urfer répond que oui, et une négociation future peut être entreprise dans la phase 2.

Gabriel Chappuis, (Develier) : Quel est le détail du montant de l'offre de CHF 2,3 millions ? Daniel Urfer lui indique qu'il s'agit de tous les équipements techniques de l'usine + le process.

Gabriel Chappuis, (Develier) : Quels sont les 3 micropolluants les plus actifs et quel sera le niveau projeté de la garantie du processus ? Daniel Urfer lui répond que la Confédération a décidé que les steps doivent atteindre un seuil de 80 % d'épuration. 12 substances devront être éliminées à hauteur de 20% à la sortie de la step. Des analyses complexes seront entreprises, ce qui prouvera que l'installation sera conforme aux exigences.

Les substances importantes sont principalement des résidus de médicaments.

Il existe également des procédés techniques pour détecter les substances qui sont compliqués et coûteux.

M. Urfer indique également que la liste des 12 substances fait partie du cahier des charges et de la garantie à donner par l'entreprise.

Proposition du comité d'évaluation : Stereau (publication adjudication dans SIMAP)

Vote : oui à l'unanimité

Information, suite du projet

Le planing est projeté et donné en détail par Gabriel Friche

Objectif mise en route de l'usine de traitement : fin 2021

5. Divers

Gabriel Friche, président du SEDE profite de l'occasion de cette assemblée pour remercier au nom du SEDE, Marlène Fridez pour tout le travail effectué en tant que caissière depuis 1999. Un cadeau de départ lui est remis.

Gabriel Friche informe de la nomination de Jocelyne Daneluzzi de Courtételle au poste de caissière, le SEDE lui souhaite la bienvenue.